

AVRIL
Nº 3 – 1998

INFORMATIONS VERNIER

CHÂTELAINE ET SON AMÉNAGEMENT

De toute la commune, c'est sans aucun doute la région de Châtelaine-Balexert qui est appelée à connaître encore une certaine expansion. Au regard des possibilités légales et urbanistiques, il existe un potentiel de nouveaux logements représentant un millier d'habitants. Si au-delà de l'an 2000, Vernier dépasse le cap des 30 000 habitants, cela sera dû au développement de Châtelaine. Pour l'heure, le rythme des constructions est plutôt lent. Il n'empêche que la commune devra réaliser d'ici quelques années une nouvelle école primaire.

(G. Rüegsegger)

SOMMAIRE

Renseignements utiles

Administration municipale
Mairie de Vernier
Rue du Village 9, tél. 306 06 06
Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h

Etat civil (sur rendez-vous)
de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30
Tél. 306 06 26 ou 306 06 27
Pompes funèbres, tél. 342 30 60

Location des locaux communaux
Rue du Village 1, tél. 306 06 76

Centre de voirie
(Routes, parcs et promenades, TPV)
Via Monnet 3, tél. 306 07 67
Levée des ordures :
Sauvin Schmidt SA, tél. 304 01 00

Pacte pour l'emploi
Association VIE
(Vernier Intégration Emploi)
Mairie de Vernier - Rue du Village 9
Tél. 306 06 48

Service des sports
Secrétariat, tél. 796 62 96, le matin
Route du Bois-des-Frères 30
Bassin couvert du Lignon, horaire jusqu'au 15 mai : lun-ma-jeu-ven 9h30-13h30 et 16h30-20h30, me 9h30-20h30, sa-di + jours fériés 9h30-17h.

Service du feu, tél. **118**

Gendarmerie genevoise, tél. **117**
Poste de Blandonnet, tél. 939 03 80

Police municipale
Mairie de Vernier, tél. 306 06 06
Poste de Vernier
Rue du Village 1, tél. 306 06 83
Poste des Avanchets
Rue Grand-Bay 21, tél. 797 22 22
Poste du Lignon
Av. du Lignon 34, tél. 797 09 09

Appel sanitaire d'urgence
Cardiomobile, tél. **144**

Médecins
Urgence AMG, tél. **322 20 20**
SOS Médecins, tél. **348 49 50**

Hôpitaux
Hôpital cantonal, tél. **372 33 11**
Hôpital de la Tour, tél. **780 01 13**

Centre antipoisons
Appel urgent, tél. **01/251 51 51**

Bourse aux vêtements
Chaque mardi de 14h à 17h,
le 2ème jeudi du mois de 18h à 20h, sous-sol de l' école des Ranches II, sauf vacances et jours fériés et jeudis des mois de décembre et janvier.

Services sociaux
Service social communal
Rue du Village 1, tél. 306 06 20

Permanence chômage
Tél. 797 20 98
Chaque lundi et jeudi de 9h à 12h
Maison de quartier d'Aïre-Le Lignon

Centre social des Avanchets
Rue Grand-Bay 18, tél. 795 75 90

Centre social de Châtelaine
Ch. de l'Etang 4, tél. 979 06 06

Centre social du Lignon
Av. du Lignon 78, tél. 796 63 11

Service d'aide à domicile A.G.A.D.
Tél. 979 06 06

Service d'aide et de soins communautaires, tél. 979 06 06

Repas à domicile, tél. 827 85 00

SOS enfants, tél. **312 11 12**

Conseils juridiques (sur rendez-vous)
Service social, tél. 306 06 20
Un lundi sur deux, de 16h30 à 18h30

Centre social du Lignon,
Tél. 796 63 11 **et Centre social de Châtelaine** Tél. 979 06 06
Un mardi sur deux, de 16h30 à 18h30

Edité par l'Administration municipale

Thème *(pages bleues)*
Serge GUERTCHAKOFF

Pages communales *(vertes)*
Robert BORGIS

PAO - production et publicité
Mlle Malory MEX

Mairie de Vernier
CP 520 - 1214 Vernier
Tél. 306 06 06
Fax 306 06 60

Imprimé par SRO-KUNDIG,
sur papier offset extra-blanc mat, sans chlore.

Prochain numéro :

RAPPORT D'ACTIVITES

parution 12 juin 98

délai rédactionnel 22 mai 98

Journal tiré à **14'500** exemplaires

Voici d'abord un bref rappel historique tiré de l'ouvrage de l'ancien maire Pierre Pittard, «Profil de Vernier» : «Dès le XVIIIe siècle, apparaît le nom de Châtelaine, qu'on trouvait jusqu'alors sous le nom de Chatelanat, Castellanat, Chastelainaz ou Chastelaine et dont l'origine pourrait être un nom de famille, l'histoire ayant retenu celui d'Etienne Chatelanat dans des documents de XVIe siècle.».

Quant à la région de Balexert, elle constituait la propriété de la famille des patriotes genevois Lévrier. Sur ce domaine s'élevait une grange, flanquée plus tard d'un donjon rectangulaire qui prit le nom de Tour Lévrier. Relevons qu'en 1579, le domaine passe en possession de la famille Maisonneuve, qui donna plusieurs magistrats à la République. Une rue de Châtelaine rappelle le souvenir de cette famille qui conserva ce domaine jusqu'en 1790. En 1860, Jean-Louis Sarasin y fit construire un château dans le style du Second Empire français, lequel fut démoli en 1958.

Urbanisation

C'est en 1962 que la commune accède au rang de ville avec 10 000 habitants. Aujourd'hui, ce chiffre fluctue entre 28 500 et 29 000 pour l'ensemble de la commune. La population a donc triplé en 30 ans. A eux seuls, les ensembles des Avanchets et du Lignon constituent 44% du parc de logements.

Peut-on s'attendre à voir encore une telle augmentation massive ? Non, cela n'est pas vraisemblable.

D'ailleurs depuis 1980 (27 962 habitants) la courbe s'est infléchie. Dans le préambule au tout récent plan directeur communal, notre exécutif indique clairement sa volonté de limiter désormais la croissance. Il s'agit de favoriser une saine mixité de la population, notamment par la défense des zones villas et agricole.

Il est par contre prévu un développement modéré de certaines zones de la région de Châtelaine-Balexert. Ce sont à l'heure actuelle quelque 6000 personnes qui habitent dans ce périmètre. Or, à terme, c'est-à-dire une fois l'ensemble des possibilités légales d'aménagement réalisées, ce chiffre pourrait passer à environ 7000.

En voici le détail, projet par projet, plan localisé de quartier après plan localisé de quartier (PLQ). A ce propos, il faut savoir qu'en zone de développement, ce qui est le cas à Châtelaine, tout projet de construction doit faire l'objet d'un PLQ. Même si cela ne concerne qu'un immeuble.

Les premiers PLQ sont apparus à Genève en 1930. Cet instrument urbanistique a force de loi, contrairement aux plans directeurs cantonal et communaux. Mais il va de soi que pour qu'il voie le jour, il doit être approuvé par le Conseil d'Etat, après une mise à l'enquête et une consultation communale. D'autre part, il doit ensuite se concrétiser par les autorisations de construire nécessaires. Et enfin, il faut encore que les promoteurs qui sont à son origine disposent des fonds nécessaires le moment venu pour faire aboutir leur opération.

Les Ouches

Signalons tout d'abord un PLQ qui ne concerne pas la commune de Vernier, mais la Ville de Genève. Il s'agit du plan dit des Ouches, situé entre les voies CFF, l'avenue Henri-Golay et le chemin des Ouches. D'une superficie de 10 190 m², ce périmètre est actuellement occupé en grande partie par des villas.

Ce PLQ envisage la création de 6 petits immeubles (4 étages sur rez), avec 120 logements à caractère social, répartis en deux îlots symétriques et des garages souterrains. L'Etat de Genève détient les 5/6e des parcelles. Le projet inclus une nouvelle liaison cyclable et piétonnière le long des voies CFF reliant le chemin des Sports à l'avenue Henri-Golay.

Comme les futurs bâtiments se situeront en bordure des voies de chemin de fer, une attention particulière a été portée à la protection phonique.

Un mur de 1,50 mètre sera édifié au haut du talus. Une nouvelle école est planifiée pour l'an 2006, sur la parcelle 1492, acquise récemment par la Ville de Genève. Elle disposera de 12 000 m² de terrain. Le Conseil municipal a émis un préavis positif envers ce PLQ en début d'année. Sauf opposition majeure, le Conseil d'Etat







(Photos : G. Rüegsegger)

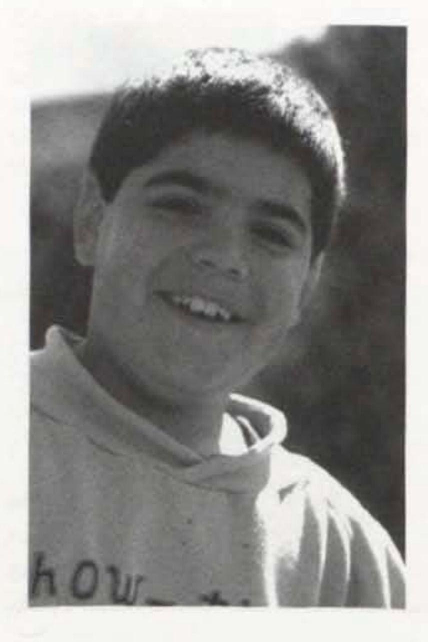
va prochainement l'adopter par le biais d'un arrêté. L'Etat souhaite y faire des habitations à bon marché (HBM).

Av. de l'Ain/av. Henri-Golay

A l'extrême ouest de ce quartier, pas très loin du carrefour du Pont Butin se trouve le triangle formé par l'avenue de l'Ain et l'avenue Henri-Golay. Dans un premier temps, un PLQ avait été adopté le 19 novembre 1971 par le Conseil d'Etat. Il prévoyait la construction de deux groupes d'immeubles sur la parcelle concernée, l'un de 5 étages, en bordure de l'avenue de l'Ain, l'autre de 9 étages à la pointe entre les deux avenues.
Le premier a vu le jour, il abrite aujourd'hui les n° 34-36-38 av. Henri-Golay. Par contre, le deuxième immeuble n'a jamais vu le jour et la vieille ferme qui y est implantée, propriété des consorts Menut, est toujours présente aujourd'hui.
Par la suite, le Département des travaux publics a sensiblement modifié sa façon de concevoir l'urbanisme de ce quartier, en précisant que la construction d'un immeuble de huit étages sur rez à cet endroit n'était plus imaginable.
Un nouveau projet de PLQ (n° 28601) fut préparé en juillet 1993 par le Département. Il proposait simplement de consacrer l'emprise volumétrique actuelle de la ferme Menut (soit rez + 1). Cette solution lésait considérablement les consorts Menut, leur enlevant une partie importante de leurs droits à bâtir. En conséquence de quoi, les élus verniolans émettaient un préavis négatif à ce projet le 8 février 1994. Suite à ce refus, le Département a élaboré un second projet (PLQ n° 28601 A) en accord avec les consorts Menut. Il prévoit désormais la construction de 2 immeubles de 4 étages sur rez, plus superstructures. Le premier immeuble, situé le long de l'avenue de l'Ain, serait destiné à recevoir exclusivement des activités artisanales et administratives, tandis que le second, situé au bord de l'avenue Henri-Golay, pourra accueillir des activités artisanales et commerciales et une quinzaine de logements dans les étages. Mais les élus ont néanmoins préavisé à nouveau négativement ce PLQ lors de leur séance du 10 octobre 1995 (par 18 voix contre 11). Suite à ce refus, le Conseiller d'Etat Philippe Joye écrivait aux autorités : «Supprimer toute possibilité de réaliser sur ces terrains de nouveaux droits à bâtir reviendrait à une expropriation matérielle et je ne suis pas sûr que le Conseil municipal de votre commune accepte de dédommager l'hoirie Menut pour la perte de droits à bâtir dont elle pourrait se prévaloir». Le magistrat estimant que le nouveau PLQ est une proposition d'aménagement raisonnable, il informait la commune qu'il proposerait au Conseil d'Etat de ne pas tenir compte du préavis négatif verniolan. Enfin, der-









(Photos : G. Rüegsegger)

nier acte, le Conseil administratif a récemment reçu un long courrier du nouveau Conseiller d'Etat Laurent Moutinot demandant si le Conseil municipal ne serait pas disposé à réexaminer ce projet «compte tenu du fait que le Conseil municipal a donné deux préavis contradictoires, qu'il n'a pas entendu les propriétaires de la ferme Menut, que les deux refus municipaux constituent une sorte d'expropriation matérielle et que le nouveau plan directeur de Vernier prévoit des immeubles de moyenne importance sur les parcelles concernées». Lors de la séance du 7 avril dernier, le Maire Christophe Iseli a donc annoncé que ce projet devra sans doute passer une nouvelle fois devant le Conseil municipal.

Jean-Simonet

La Fondation d'habitation à bon marché (HBM) projette de démolir deux petits immeubles existants et de les remplacer par deux bâtiments de 5 étages et de 4 étages dans un périmètre enfermé entre l'avenue de l'Ain, le viaduc de l'Ecu, l'avenue de Châtelaine et la voie du chemin de fer. Cela représenterait la démolition de 12 logements HBM et leur remplacement par 63 logements HBM.
Ce projet fait l'objet du PLQ n° 28760 présenté à la commune en avril 1996, mais datant déjà de 1990. La commune a toujours été opposée à ce

Une nouvelle jeunesse pour le viaduc de l'Ecu

Le Grand Conseil va vraisemblablement se prononcer en mai sur le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit extraordinaire d'investissement de 6,18 millions de francs. Cela concerne des travaux de gros entretien et de protection contre le bruit du viaduc de l'Ecu.

Le viaduc de l'Ecu a été mis en service dans les années 70. Le béton armé est attaqué. Il va s'agir de traiter toutes les surfaces de béton et de changer les parapets de sécurité. On en profitera pour intégrer les éléments d'absorption phonique.
L'intervention nécessitera la fermeture à toute la circulation pendant six mois. Les 25 000 véhicules qui y passent chaque jour transiteront par les routes latérales.Le crédit de 6,18 millions de francs se décompose de la manière suivante :

Travaux de gros entretien et d'assainissement	5 200 000 francs
Honoraires, essais, analyses	485 888 francs
Renchérissement	60 000 francs
TVA de 6,5%	373 000 francs
Attribution au fonds cantonal de décoration 1%	62 000 francs

Total	6 180 000 francs

Une subvention fédérale de 503 521 francs concernant le maintien de la qualité des infrastructures publiques a d'ores et déjà été accordée par l'Office fédéral des questions conjoncturelles.
Une demande de participation fédérale en application de l'ordonnance sur les mesures contre le bruit (OPB) estimée en l'état à environ 44%, soit 572 000 francs a été déposée.
Signalons qu'en commission des travaux, certains élus ont proposé de financer ce chantier par une légère augmentation de l'impôt sur les véhicules à moteur, ceci afin d'appliquer le principe du pollueur payeur.







(Photos : G. Rüegsegger)

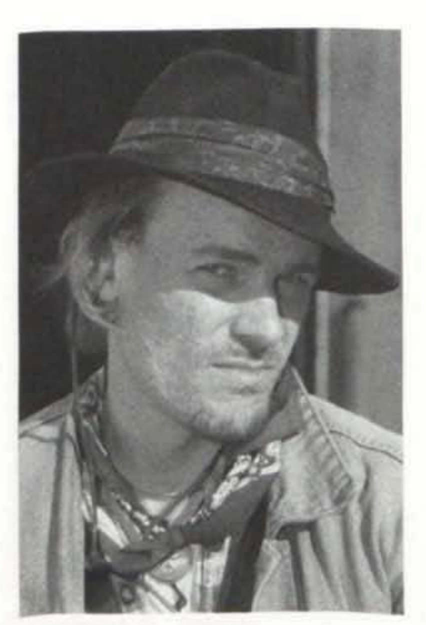
projet. Le Conseil municipal a émis un préavis négatif le 18 juin 1996 à la quasi-unanimité. La commune a prévu dans son plan directeur d'affecter cette zone à de l'industrie ou à du tertiaire, vue les importantes nuisances sonores du secteur. En effet, une étude acoustique a montré que les nuisances diurnes sont supérieures aux limites admissibles. Il sera dès lors impossible aux futurs habitants d'y dormir les fenêtres ouvertes.
Le 7 novembre 1997, le Grand Conseil était appelé à trancher.
Le Conseil d'Etat présentait une résolution proposant de l'autoriser à lever l'opposition de la commune.
Lors de ce débat, le futur conseiller d'Etat Laurent Moutinot, alors simple député, a annoncé que son groupe s'opposerait à la résolution du Conseil d'Etat («Cette conception du logement social, qui le place dans les endroits les plus inhabitables du canton, est détestable»).
Finalement, la résolution a été rejetée et le projet est pour l'heure enterré.



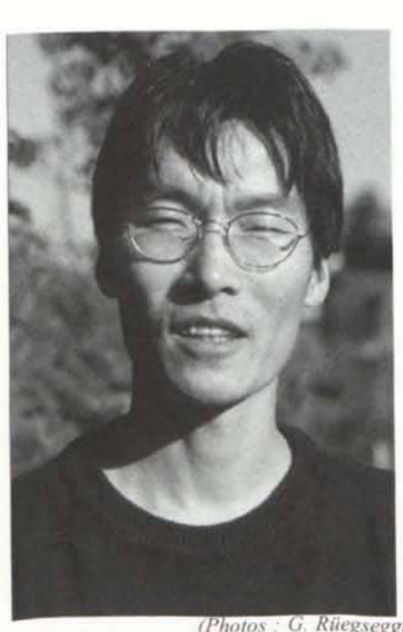
Avenue du Pailly

Autre projet qui n'a pas vu le jour : le PLQ n° 28806. Il concerne le périmètre de 4930 m², limité par l'avenue du Pailly, le chemin de Balexert et le chemin De-Maisonneuve.
La propriétaire de la parcelle, la Fédération internationale des employés, techniciens et cadres (FIET), a besoin de plus de surface. Elle souhaiterait réaliser sur le même site un immeuble adapté à son développement. A cette fin, la FIET s'était associée à l'association IPTT (Internationale du personnel des postes, télégraphes et téléphones) pour l'utilisation du bâtiment administratif de 4 étages sur rez à construire. Il était aussi prévu d'y adjoindre un bâtiment comportant 36 logements HLM à l'arrière, de 5 étages sur rez.
Le PLQ a été adopté le 19 février 1997. Mais aucune demande d'autorisation de construire n'a été déposée à ce jour.
D'après les renseignements que nous avons obtenus de l'Etat, la FIET aurait décidé de déménager et d'aller s'implanter dans le canton de Vaud.

A côté de ce projet d'aménagement avorté, il s'en trouve un autre qui semble pour l'heure gelé. Cette fois-ci, la demande provenait de l'entreprise Compac.
Ce PLQ (n° 28470) est entré en force le 25 août 1993. L'idée est de réaliser deux immeubles dont le gabarit côté avenue du Pailly est de rez + 3 étages; et du côté du chemin de Balexert, ce même bâtiment aurait un rez + 5 étages et superstructures.
Le logement n'occuperait en l'occurrence que les deux derniers niveaux, ainsi que la superstructure.
On peut donc estimer le nombre potentiel de logements à un peu plus d'une vingtaine. Interrogé quant à la probabilité de voir ce PLQ se réaliser,







(Photos : G. Rüegsegger)

le directeur général de Compac n'a pas souhaiter s'exprimer.

Maisonneuve

Pas très loin de là, se trouve le périmètre d'un autre PLQ (n° 27686) qui a été adopté le 7 janvier 1987 déjà. Il comprend le site de l'entreprise Boninchi.
Son potentiel est de 185 logements et 1690 m² de locaux commerciaux. Il n'a jamais été concrétisé.

Bouchet

Autre destin par contre pour le PLQ du Bouchet (n° 28581) adopté en 1994. Le Conseil municipal, après en avoir débattu longuement avait décidé de le préaviser favorablement (par 21 voix contre 9). Ce chantier est aujourd'hui en voie d'achèvement. Il est mené par la Fondation privée pour la construction d'habitations à loyers modérés et par la Fondation HLM. Il s'agit de la construction d'un immeuble de 8 étages situés à l'arrière, le long de l'avenue de Crozet. Un garage en sous-sol de 170 places environ a été construit sous le square central. Deux petits immeubles existants ont été préalablement démolis. Malgré cela, ce sont quelques 56 appartements HLM supplémentaires qui seront bientôt mis sur le marché. Le vote favorable des élus était lié à plusieurs conditions. Les nouveaux logements devront être convenablement insonorisés. En fait, du

LN Industries s'installe dans les anciens laboratoires Sauter

C'est une excellente nouvelle pour Vernier ! Depuis le départ à fin 1995 des laboratoires Sauter, ces deux importants bâtiments du chemin de l'Etang étaient vides. Depuis début mars 1998, LN Industries s'y est installé. Récit.

Le 2 novembre 1997, la principale usine à Genève de LN (La Nationale) Industries était détruite par un incendie dévastateur. Les dégâts se sont élevés à plusieurs dizaines de millions de francs. Mais son directeur général, Marcel Reiser, à ce poste depuis 1983, n'a pas baissé les bras. D'une part, il a immédiatement passé commande de nouvelles machines, lesquelles sont arrivées dès janvier 1998. D'autre part, avec ses collaborateurs, il s'est mis à la recherche de nouveaux locaux. Il reconnaît avoir visité plus d'une dizaine d'usines désaffectées ou de bâtiments polyvalents avant de choisir les anciens laboratoires Sauter. C'est ainsi que depuis le mois de mars, LN Industries s'est installée à Châtelaine : cela représente environ 140 employés. Ils se répartissent entre le bâtiment industriel en forme de T, essentiellement au rez et au premier. «Cela nous permettra de rationaliser nos flux de production. Alors qu'à la Jonction, nous étions dispersés sur cinq niveaux où nous étions de surcroît à l'étroit» observe Marcel Reiser.
LN Industries est d'ailleurs en cours de tractations afin d'acquérir ce bâtiment. En outre, l'entreprise occupe aussi les 3e et 4e étages du bâtiment administratif. Précisons que ce dernier est aussi occupé par Edi Micro (show room Dell) et Repunt (entretien d'immeubles et de jardins) au rez, par Jacky Maeder au 1er et l'Ecole de Management et de Communication au 2e.

Activités diverses

LN Industries a été créée en 1905 et intégrée en 1986 dans le groupe hollandais Metals International. Elle a trois activités principales :
- les composants pour la lunetterie (une de leurs spécialités sont les charnières souples)
- les produits de luxe sous forme d'instruments à écrire et de briquets (dans le haut de gamme)
- les mélanges de gaz (pour des applications médicales ou pour les nouvelles technologies environnementales, notamment pour calibrer la pollution. Un secteur très prometteur).







(Photos : G. Rüegsegger)

côté carrefour, la paroi a été doublée et une série de placards viennent encore isoler les habitations.
Signalons aussi une surface de 1000 m² destinée à accueillir des locaux commerciaux.

Châtelaine

Venons-en au plat de résistance : l'aménagement du coeur de Châtelaine. Il s'agit en l'occurrence du PLQ n° 28090 A. Il couvre le périmètre situé entre l'avenue Edmond-Vaucher, l'avenue de Châtelaine et le chemin De-Maisonneuve.
Adopté le 11 mars 1991, il était le fruit de diverses intentions en provenance de privés.
En fait, pour l'heure, sa seule concrétisation a été la construction d'un immeuble rez + 3 étages au chemin du Coin-de-Terre. D'ailleurs, tous les immeubles prévus alors étaient de ce gabarit.

Deux autres projets ont abouti à des autorisations de construire.

L'un concerne les parcelles 2630 et 2631, appartenant respectivement au promoteur et régisseur François Moser et à l'Etat de Genève.

Le projet dessiné par l'architecte Pietro Sartorio consiste en 4 immeubles de logements (3 en HLM et 1 en loyers libres), représentant 32 appartements. L'autorisation est tombée le 4 novembre 1996, mais des voisins ont fait opposition. Depuis, le Tribunal administratif a tranché en faveur des promoteurs, mais l'un des voisins a fait recours devant le Tribunal fédéral. Une décision est attendue pour la fin de cette année vraisemblablement.

L'autre autorisation, délivrée en l'occurrence le 19 septembre 1997, est quant à elle entrée en force.
C'est l'architecte Théo Muller, du bureau Koechlin, Mozer, Muller et Stucki, qui a préparé ce projet.
Le maître de l'ouvrage est la Fondation privée HLM. Il s'agit de 32 logements de 3 à 5 pièces. Le chantier devrait débuter à la mi-juin 1998 et durer environ 18 mois. La livraison des appartements est prévue pour le début 2000.

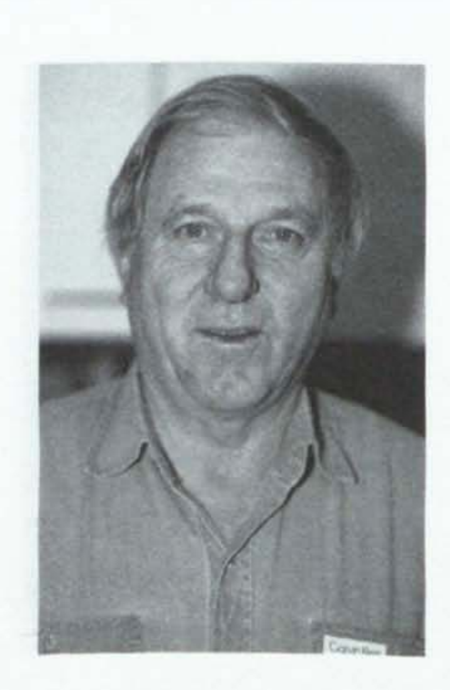
Nouveau projet

Le PLQ 28090 A a été récemment modifié pour la partie du périmètre touchant l'avenue de Châtelaine.

En l'occurrence, un nouveau PLQ est actuellement à l'enquête (n° 28942). Il est préparé par le Bureau Koechlin, Mozer, Muller et Stucki. C'est ce dernier qui est en charge du dossier. Cette modification est intervenue du fait de la configuration des parcelles existantes qui risquaient de poser quelques problèmes.
Ce projet prévoit une grande surface destinée aux équipements publics.
La pharmacie actuelle serait maintenue, permettant une transition harmonieuse entre les anciens immeubles formant l'angle avec l'avenue Edmond-Vaucher et les nouveaux.
Enfin, du côté de la Coop, un immeuble bas destiné à recevoir des commerces, notamment la Coop, est prévu.
Il faut savoir que pour l'heure, c'est la plus petite surface de vente de la Coop de tout le canton (env. 150 m²).
A ce propos, signalons l'installation récente (depuis le 26 mars) d'un «Pick Pay partenaire» au 89, av. de Châtelaine. Il s'agit d'un magasin tenu par un privé qui dispose en plus de l'assortiment de base, de produits frais.

Serge Guertchakoff







(Photos : G. Rüegsegger)

Le Centre international de l'environnement est justement situé à Châtelaine

Fait méconnu : cela fait bientôt cinq ans que Vernier accueille une dizaine d'organismes internationaux, la plupart relatifs à l'environnement. Ainsi, près de 120 personnes travaillant pour le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE) sont établis dans le Geneva Executive Center (GEC), sis à Châtelaine.

Les locaux en question, construits par l'architecte Jean-Pierre Magnin, sont particulièrement économiques. Quand on ouvre une fenêtre, cela coupe l'air conditionné. A partir d'une certaine heure, le soir, toutes les lumières s'éteignent. Il faut ensuite allumer la sienne manuellement. Quant aux ascenseurs, ils arrêtent de fonctionner en soirée, il faut dès lors se servir des escaliers de service. La surface disponible, environ 12000 m^2, se situe aux 9, 11, 13 et 15 du chemin des Anémones, même si ces bureaux se trouvent face au Pont de l'Ecu. La Confédération louait le GEC depuis l'automne 1993, avant de s'en porter acquéreur pour 96 millions de francs le 1er janvier 1994.

QUI SE TROUVE A CHATELAINE ?

Le bureau régional pour l'Europe du PNUE

Créé à l'issue de la Conférence sur l'environnement humain à Stokholm en 1972, le programme est devenu un peu la conscience onusienne dans les domaines de la protection de la nature. Le Sommet de la Terre de Rio, en 1992, l'a encore consolidé. Le siège genevois est de loin le bureau régional le plus important du PNUE, dont le quartier général se trouve à Nairobi, au Kenya. Il n'empêche que le budget des programmes du PNUE a été coupé des deux tiers ces dernières années.

Le Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques (rebaptisé PNUE Chimiques)

Ce registre exploite une banque de données sur les produits chimiques et leurs conséquences sur la santé et l'environnement. Relié à un réseau mondial de correspondants et d'institutions dans 115 pays, il entretient des relations de travail étroites avec d'autres organisations internationales. Il dispose d'une bibliothèque spécialisée, d'un service d'information et d'un accès direct aux principales banques de données sur les produits chimiques.

Le secrétariat permanent de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux

Elaborée à la suite d'une initiative commune de la Suisse et de la Hongrie, adoptée à Bâle en mars 1989, la «Convention sur les mouvements transfrontières de déchets dangereux» vise à limiter et contrôler le trafic international, légal aussi bien qu'illicite, de déchets toxiques. La Convention est entrée en vigueur le 5 mai 1992, après que vingt pays l'eurent ratifiée. En juin 1997, ils étaient 112 à l'avoir signée. L'installation du secrétariat permanent à Genève résulte d'une décision prise au début décembre 1992 en Uruguay, lors de la première réunion des Etats signataires de la Convention.
Précisons qu'un secrétariat intérimaire se trouvait à Chambésy depuis novembre 1989. Il s'agit d'une équipe de huit personnes.
Le déplacement au GEC remonte au premier semestre 1993. Un exemple du rôle de cet organisme : un pays cherche à se débarrasser du pyralène, une substance toxique contenue dans les vieux transformateurs électriques. Le secrétariat lui communique les noms des experts sur la question et lui indique les possibilités de trouver un financement pour l'élimination sûre de cette substance.
A fin février, lors de la 4e conférence des pays signataires de cette convention qui s'est tenue en Malaisie, ces derniers ont confirmé l'interdiction totale d'exportation des déchets dangereux des pays membres de l'OCDE vers les pays non membres (en particulier ceux en voie de développement).

Le Bureau d'information sur les Conventions (IUC)

Créé en janvier 1996, il a tout d'abord élaboré du matériel d'information relatif à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 1992, issue du Sommet de la Terre à Rio. Entrée en vigueur en mars 1994, elle se fixe pour objectif de stabiliser «les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique (provoquée par l'homme) dangereuse du système climatique». La Convention ne précise cependant pas numériquement ce niveau. La récente Conférence de Kyoto sur le climat (du 1er au 10 décembre 1997) était la troisième du genre depuis l'adoption de cette convention. Précisons que pour la Suisse, le Protocole de Kyoto fixe un objectif de réduction des émissions des gaz à effet de serre de 8% d'ici l'an 2012 par rapport à 1990 (54 millions de tonnes de CO_2).
Le bureau installé au GEC s'occupe particulièrement de rendre attentive la population, les gouvernements et les entreprises au problème de l'effet de serre en diffusant de l'information et en tenant à jour un site sur le web (http://www.unep.ch).

Le Centre d'assistance environnementale d'urgence

Ce centre a été établi pour limiter et réduire les atteintes à l'environnement d'un éventuel accident. Son rôle est d'accroître, de compléter et de coordonner les capacités existantes d'intervention. Son rôle est crucial dans les pays en voie de développement. Il peut mettre sur pied

des équipes d'experts prêtes à intervenir à tout moment. Il a vu le jour à titre expérimental courant 1991, puis est devenu opérationnel en mai 1992. Depuis juillet 1994, il a joint ses efforts avec le Département des affaires humanitaires des Nations Unies. Il est à même de répondre à des demandes d'assistance écologique. Il a d'ores et déjà prouvé son utilité dans le cadre d'interventions au Monténégro, en Albanie, au Chili, au Mozambique, en Roumanie, au Rwanda, en Turquie, etc.

Le secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces menacées de la faune et la flore sauvage (CITES)

Connue sous le nom de Convention de Washington, adoptés en 1973, le secrétariat de la CITES a déménagé de Lausanne à Châtelaine. La Convention a classifié les espèces menacées en trois catégories distinctes.

La neuvième et dernière conférence réunissant les différentes parties afin de mettre à jour ces listes s'est tenue au Zimbabwe en juin 1997.

Le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification (CLD)

Installé à Genève à titre provisoire depuis 1993, il va déménager à Bonn après qu'Helmut Kohl ait fait le forcing en offrant des locaux gratuits, ainsi que la prise en charge des frais de déménagement du secrétariat, mais aussi de chaque fonctionnaire.

Le GRID (Global Resource Information Database)

Il s'agit d'une base de données sur les ressources mondiales. Dans le cadre du plan Vigie (Earthwatch), il facilite l'accès des analystes d'organisations gouvernementales et internationales aux informations communiquées par les satellites, notamment.

Il a présenté ces dernières semaines des images relatives aux feux de brousse en Indonésie.

Le Programme sur le commerce et l'environnement (Trade and Environment Unit), du PNUE

Son but est de mettre sur pied des mécanismes financiers innovateurs permettant aux gouvernements d'encourager une plus grande responsabilisation environnementale dans le secteur commercial et financier.

Ainsi, en 1992, un code de conduite volontariste destiné aux banques commerciales a été mis au point. Le Crédit Suisse l'a notamment adopté.

Earthwatch

Créé en 1972 lors de la Conférence de Stockholm, son but nous est décrit par l'un de ses responsables, Arthur Lyon Dahl : «Nous développons toute une stratégie de l'environnement planétaire en collaboration avec différentes agences internationales, pour coordonner les programmes d'observation par satellite, notamment. Nous travaillons aussi à la mise au point d'indicateurs de développement durables».

Cette liste est susceptible de modification. Par ailleurs, le Bureau régional de PNUD (qui s'occupe de développement) et le corps commun d'inspection des agences onusiennes pour l'Europe occupent également des locaux au GEC.

S.G.



(G. Rüegsegger)

La séance est ouverte à 20h30 par le président Ernest Greiner. Il donne connaissance d'une lettre de démission de Bernard Buntschu.
Ce dernier siégeait depuis 19 ans au Conseil municipal. L'élu de l'Alliance de gauche y précise qu'il s'agit d'une décision personnelle, mais qu'il n'arrête pas son engagement politique pour autant. Le président lui rend hommage pour son punch. Il rappelle qu'il avait présidé le Conseil municipal en 1995. Suivent des applaudissements.

Une autre lettre est lue. Le conseiller municipal Olivier Jung y déclare démissionner de la présidence de la commission de l'environnement du fait que la protection de l'environnement ne serait plus prioritaire dans la commune.

Suivent les communications lues par le Maire, Christophe Iseli.
A fin février, notre commune comptait 28 837 habitants.
Le Tribunal fédéral a rejeté les recours déposés contre leur révocation par les anciens brigadier et sous-brigadier de la police municipale.
Le Conseil administratif a négocié avec la Fondation pour les terrains industriels (FTI) l'échelonnement du paiement des travaux d'assainissement du réseau secondaire qui ont été réalisé par la FTI dans la zone de Mouille-Galand. Le montant de la participation de la commune a été ramené de 1,5 million à 680 000 francs et sera payable en trois ans, dès 1999.

Circulation

Une pétition relative à la circulation au chemin de la Crotte-au-Loup/chemin du Sorbier avait été envoyée en commission lors de la dernière séance, le 10 mars dernier.
Ses auteurs demandaient que l'on interdise le passage des bus et des camions dans ces deux chemins étroits. Après étude en commission, les élus ont voté à l'unanimité les conclusions suivantes : le Conseil administratif va demander à l'Office des transports et de la circulation une réduction à 30 km/h, ainsi qu'une interdiction de trafic de transit dans ces deux chemins et ce dès maintenant.

Les élus votent également à l'unanimité une résolution invitant les autorités concernées à faire en sorte que la «route aérienne «SISEL 3» soit modifiée, afin que le virage à droite ne se fasse plus à hauteur de Vernier-Village, mais s'effectue dans une zone moins densifiée».

Après avoir entendu en toutes commissions réunies des représentants du Parlement des jeunes et ce juste avant cette séance, les élus ont voté par 23 voix (AdG, S, E, 2 PDC) contre 5 (R, 1 L) et quelques abstentions, une résolution demandant aux autorités compétentes que cessent les renvois de réfugiés algériens.
C'est en effet suite à un vote du Parlement des jeunes que cette résolution a été relayée par la Commission de la Jeunesse auprès du Conseil municipal, selon la procédure décidée en juin 1997.

Conseil d'Etat irresponsable

Une troisième résolution a également été votée, par 24 voix et 8 abstentions (7 S, 1 AdG). Présentée par les membres de la commission des nuisances, elle est relative au délai de prescription invoqué par le Conseil d'Etat dans les indemnités liées aux riverains de l'aéroport.
Elle invite le Conseil administratif à intervenir auprès du Conseil d'Etat et de la Présidence du Grand Conseil pour «dénoncer l'attitude inique du Conseil d'Etat, pour demander la confirmation écrite de la décision du Conseil d'Etat, pour demander de recevoir l'avis de droit du professeur Blaise Knapp concernant le délai de prescription et pour intervenir auprès du Bureau du Grand Conseil pour dénoncer l'attitude irresponsable du Conseil d'Etat».

Un paquet de 5 interpellations, présentées par les socialistes, Jacques Dupré, Denis Chiaradonna, Jacques-Eric Richard et Alain Charbonnier, ainsi que par l'écologiste Olivier Jung, est ensuite soumis au Conseil administratif. Elles concernent : la parcelle 2767, à l'avenue Henri-Golay, le bâtiment du Vieux-Lignon, la Ferme Bourquin, la parcelle Ex-Shell au Lignon et le dépôt du feu au Centre de voirie. Ces cinq élus posent un certain nombre de questions auxquelles il sera répondu ultérieurement.
A ce propos, par le biais d'une interpellation, Chantal Longchamp (AdG) souhaite que le Conseil administratif fasse part de ses intentions «quant au réexamen, en commissions, des dossiers mentionnés dans les cinq interpellations».

Une autre interpellation, en provenance de la commission des nuisances, souhaite que la commune adhère à l'ARAG. A ce propos, le conseiller administratif Marc-Henri Brelaz observe que l'exécutif n'a pas encore arrêté sa décision à ce propos.

Nouveau déficit

Ensuite, cinq projets de délibération sont envoyés en diverses commissions pour étude. Parmi elles, les comptes communaux de fonctionnement et des investissements 1997. Comme le veut la coutume, le maire Christophe Iseli commente les comptes. En voici une synthèse : «Les comptes de l'année 1997 se soldent par un excédent de charges. Il se monte à 1 873 000 francs. Ce résultat est meilleur que celui de l'année précédente, le déficit étant réduit de 40%, mais il reste insuffisant. Nous tenons à préciser qu'il s'agit bien du déficit réel, car nous n'avons pas recours à des artifices comptables pour alléger notre budget de fonctionnement. A cause de ce résultat, notre fortune nette s'est encore trouvée amputée. Je vous rappelle qu'elle aura passé de près de 20 millions à environ 11,5 millions en cinq ans. Le problème principal, c'est que la fiscalité des personnes physiques s'est littéralement écroulée !».

Nous reviendrons sur la présentation des comptes lors du prochain thème d'Informations Vernier.

S.G.

Prochaines séances du Conseil municipal

mardi 12 mai et 23 juin à 20h30

Club Vernier Bois-Gentil

Ohé garçons ! Ohé filles !

Venez tous à la colo de Vernier
Au club Bois-Gentil, les vacances c'est sympa !

Nous vous attendons à Boveau sur Corbeyrier du 6 juillet au 1er août 1998.
Les copains et les copines de 6 à 11 ans de l'école seront là.
Alors, pourquoi pas toi ?



Dans un cadre unique
sans bruit,
sans pollution,
sans route,
sans avion.

Au milieu des prés et des forêts,
viens à la découverte
de la nature et de l'amitié.

Jeux, sports et aventure.
Activités artistiques.

Dans une maison moderne, super équipée, confortable, accueillante.
(Ecole d'altitude pour 25 petits genevois de septembre à juin chaque année)
Une équipe d'animateurs sympathiques et motivés t'attendent.

Pour vous les parents :
- **possibilités de départ pour 2, 3 ou 4 semaines;**
- **des prix raisonnables (tout compris) : Fr. 470.- pour 2 semaines;**
- **réduction pour 2 enfants et plus;**
- **arrangement en cas de difficultés financières.**

LA ROUTE DES VACANCES

BOVEAU

GENEVE

ALORS, TU VIENS AVEC NOUS ?

Téléphone vite au 306 06 06 (Mairie de Vernier)
et on t'enverra le bulletin d'inscription.

Dépêche-toi, le nombre de places est limité.

A bientôt, les amis !

Location de matériel

La commune de Vernier vous informe qu'il est possible de louer du matériel de fête au centre de voirie de Vernier. Voici quelques exemples :

Matériel	prix de base (3 jours)	jour suppl.
table de 3 m	10.--	5.--
banc de 3 m	2.50	1.--
vauban (barrière)	20.--	10.--
chaudière	30.--	15.--
friteuse	100.--	50.--
gril	20.--	10.--

Pour obtenir ce matériel, il suffit de téléphoner au centre de voirie, 306 07 67, pour les réservations et de confirmer votre commande par écrit environ deux semaine à l'avance. Vous voudrez bien indiquer le lieu exact de la manifestation, le matériel ne devant en aucun cas sortir de la commune de Vernier.

Nous conseillons aux personnes intéressées de transporter le matériel par leurs propres moyens. Si cela n'est pas possible, il sera facturé Fr. 100.-- par transport.

Nous vous signalons que le matériel pendant la période de location est sous votre responsabilité. Assurez-vous donc contre les dégâts éventuels ou le vol, cela vous évitera de mauvaises surprises.

Service des Espaces Verts Verniolans

LE BROYA

Les branches ramassées dans les jardins privés ou publics sont broyées en copeaux et donnent le broya.

Utilisation
Pour une utilisation optimum, l'épaisseur de la couche épandue doit être adaptée au genre de plantation :

- Arbuste : 6 à 7 cm.
- Protection d'un arrosage automatique goutte à goutte (tuyau percé posé sur le sol) : 10 cm, ce qui évitera l'évaporation de l'eau et répartira mieux l'humidité.
- Plante annuelle ou vivace : 3 à 4 cm en se veillant de bien dégager le collet de la plante pour éviter le pourrissement.
- Arbre ou arbuste supportant mal le froid en hiver : 20 à 30 cm que l'on enlève au printemps.

Avant de mettre le broya en place, il est recommandé de marquer les bords des plantations pour éviter les débordements. Il ne faut jamais le mélanger à la terre.

Les avantages
Une bonne protection contre la sécheresse et le froid, un entretien plus aisé au niveau des mauvaises herbes, un esthétisme visuel important.

Les inconvénients
En mettant une couche chaque année, il faut faire attention au tassement que cela amène, il faudra donc gratter la croûte formée au dessus 1 à 2 fois par année (cela donnera une meilleur aération et évitera la pousse de champignons).
Attention aussi à l'acidité que l'apport du broya pourra amener avec les années.

Du broya est disponible, gratuitement, au Centre de voirie. Il suffit de venir avec un sac pour le contenir et de s'adresser à la réception.

LE COMPOST

Le compost a un effet particulièrement avantageux sur la structure du sol. Il en favorise l'activité biologique.
Il n'est pas recommandable comme support de végétation pour des plantes en pot.
Cependant, mélangé à la terre, il peut être utilisé valablement comme un des éléments composant un terreau de rempotage.

Mode d'emploi

Jardin potager
Lors de la préparation du lit de semence, en épandre 1-2 l/m² au printemps, après avoir retourné la terre. Incorporer le compost dans les 4-6 premiers centimètres du sol. Un engrais complet pour jardin constitue un complément indispensable.

Nouvelles plantations
Après la mise en place des végétaux dans les trous de plantation, enrichir la terre de comblement destinée à recouvrir les racines de 30% du volume de compost.

Culture en place
En ce qui concerne les plantes qui restent en place plusieurs années telles que les plantes vivaces, les arbustes à baies ou à fruits, répartir 2-3 l/m2 de compost en surface et sarcler.

Continuez à composter avec nous !

COMMUNE DE VERNIER

Châtelaine

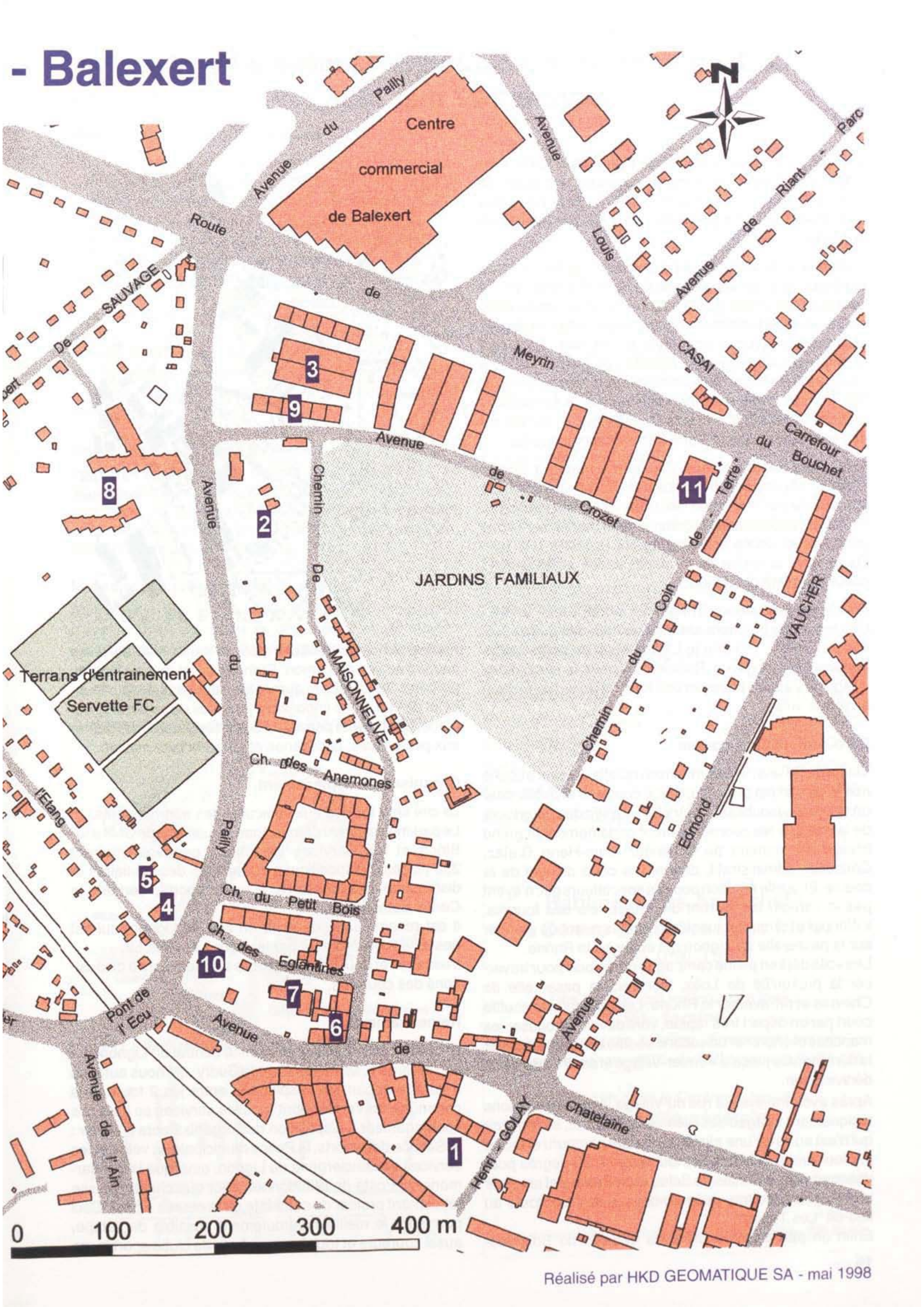


1 Bibliothèque et ludothèque de Châtelaine
2 Jardin Robinson de Balexert
3 Centre de quartier de Balexert
Club des aînés de Châtelaine-Balexert
4 Centre social de Châtelaine
5 Jardin d'enfants Casse-Noisette
6 Office d'orientation professionnelle
7 Ecole de Châtelaine
Centre de quartier de Châtelaine
8 Ecole de Balexert
9 Association Brico-Jeunes
10 Paroisse protestante de Châtelaine
11 Cure catholique St-Pie X

Chemin de Jacques
Chemin
Route de Vernier
Route du Bois-des-Frères
Centre sportif du Bois-des-Frères

Imprimé avec GéoConcept - source données cadastrales

- Balexert



Réalisé par HKD GEOMATIQUE SA - mai 1998

Le Tour pédestre du canton de Genève à Vernier mercredi 27 mai 1998

Lorsque le comité du Tour pédestre du canton de Genève a approché Ernest Greiner pour organiser une étape du tour dans sa commune, le président du conseil municipal de Vernier, coureur à pied bien connu, n'a pas hésité une seconde.

C'est lors de la dernière étape du tour 97 qu'il trouva une oreille attentive en la personne de Blaise Monnier, président de la société de gymnastique d'Aïre-Le Lignon, avec qui se créa rapidement un comité d'organisation en étroite collaboration avec la commune de Vernier. Tout ceci réjouit particulièrement les autorités de Vernier, qui ont inauguré l'année dernière 3 magnifiques parcours mesurés. En plus, 1998 a été déclarée année de la course à pied par la Fédération suisse d'athlétisme, et le mois de mai sera placé sous le signe des parcours mesurés.

Voici d'excellentes raisons, pour que le mercredi 27 mai 1998, le «Tour pédestre du canton de Genève» débute son périple par son étape dite urbaine sur sol verniolan. Pour cette circonstance la commune de Vernier sera donc parfaitement située et équipée pour accueillir une telle étape, dont le centre de la manifestation se situera au coeur de la cité du Lignon.

Pour les organisateurs, il apparut important, lors de l'établissement du parcours, de tenir compte des quatre facteurs suivants : montrer le Lignon sous un angle inédit, traverser ou longer le Rhône, traverser le magnifique village de Vernier, traverser une forêt (le Bois-des-Frères) en pleine ville.

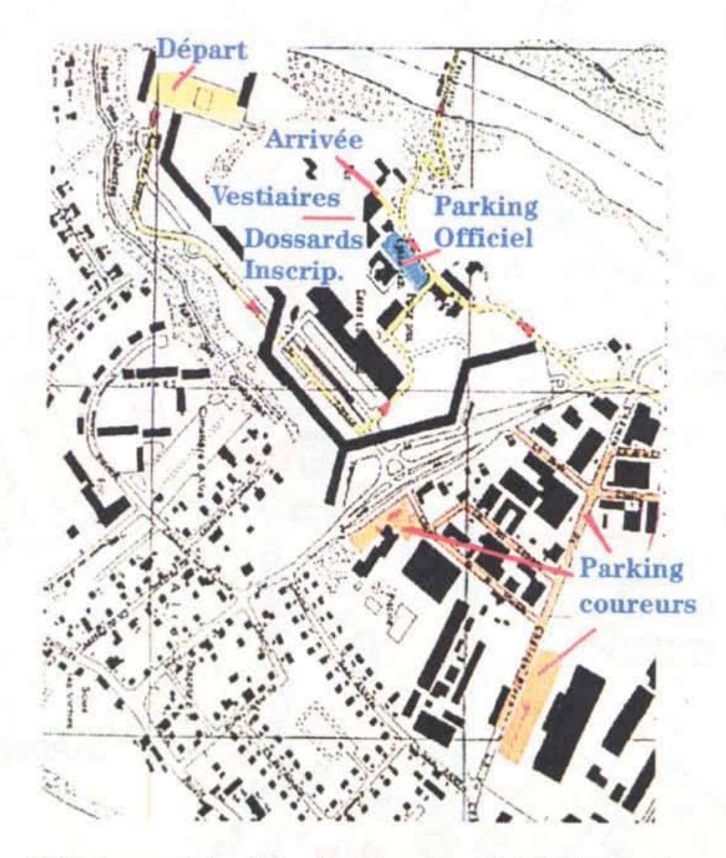
Déroulement de la course

Vieille de 30 ans, la cité montrera qu'elle n'a pris aucune ride et qu'elle est prête à recevoir coureurs et public pour un spectacle inoubliable. Car c'est au pied des deux tours de la cité que les coureurs auront certainement le grand frisson au moment où Monsieur Marc-Henri Brelaz, Conseiller administratif, donnera le coup d'envoi de la course. Et quelle émotion pour les spectateurs qui, n'ayant pas le vertige, les verront d'en haut, tels des fourmis, s'élancer et remonter jusqu'aux écoles avant de plonger sur la passerelle du Lignon qui enjambe le Rhône.

Les voilà déjà en pleine campagne genevoise pour traverser la presqu'île de Loëx, filer vers la passerelle de Chèvres et retraverser le Rhône. Les coureurs, le souffle court par un départ très rapide, vont devoir retrousser les manches et chercher un second souffle avant de négocier la dure montée jusqu'à Vernier-Village et ses 71 mètres de dénivellation.

Après avoir traversé la rue du Village, avec ses maisons typiquement villageoises pleines de charme, sa fontaine qui n'est autre qu'une miniature du site parcouru et laissé sur leur droite la Mairie, ils tourneront à 90 degrés pour descendre les chemins de Sales et de Poussy et amorcer une surprenante traversée au-dessus de l'autoroute au lieu-dit "Les Tattes".

Enfin un peu d'ombre dans les dédales du Bois-des-Frères, avant de débouler pour le sprint final dans les cours d'écoles du Lignon. Etonnamment tout au long du parcours les coureurs auront les bâtiments de la cité en point de vue, donc impossible pour eux de se perdre. Sur place, une buvette permettra de se désaltérer et de goûter aux petits salés, pâtisseries et gâteaux faits maison.



Organisation, déplacement

La cité sera fermée aux véhicules des non-résidents.
Le parking est prévu dans la zone industrielle de Château-Bloch et les Services industriels genevois mettent 200 places à disposition, à 10 minutes des vestiaires et distribution des dossards (Centre sportif, derrière le Centre commercial).
Il est recommandé de venir en bus au Lignon, qui est desservi régulièrement par les lignes 7, 18 et 52.
Vestiaires et douches en nombre suffisant sont à dispositions des coureurs.

Remerciements

Un merci tout particulier au comité central du Lignon et à son président, Monsieur Claude Budry, qui nous autorise à faire le départ sur l'esplanade entre les 2 tours, à la commune de Vernier dont tous les services se sont mis spontanément à disposition des organisateurs à savoir : le Service des sports, la Police municipale, la voirie et les services de conciergerie du Lignon, ainsi que la gendarmerie du Poste de Blandonnet, pour que chacun puisse totalement profiter de cette fête de la course à pied. Ceci permettra le meilleur déroulement possible de l'étape, aussi coureurs et tous les membres de clubs sportifs, ne

pouvons que nous féliciter de l'écoute de nos autorités envers les sociétés de la commune lorsque celles-ci organisent quelque manifestation.

Message aux habitants du Lignon

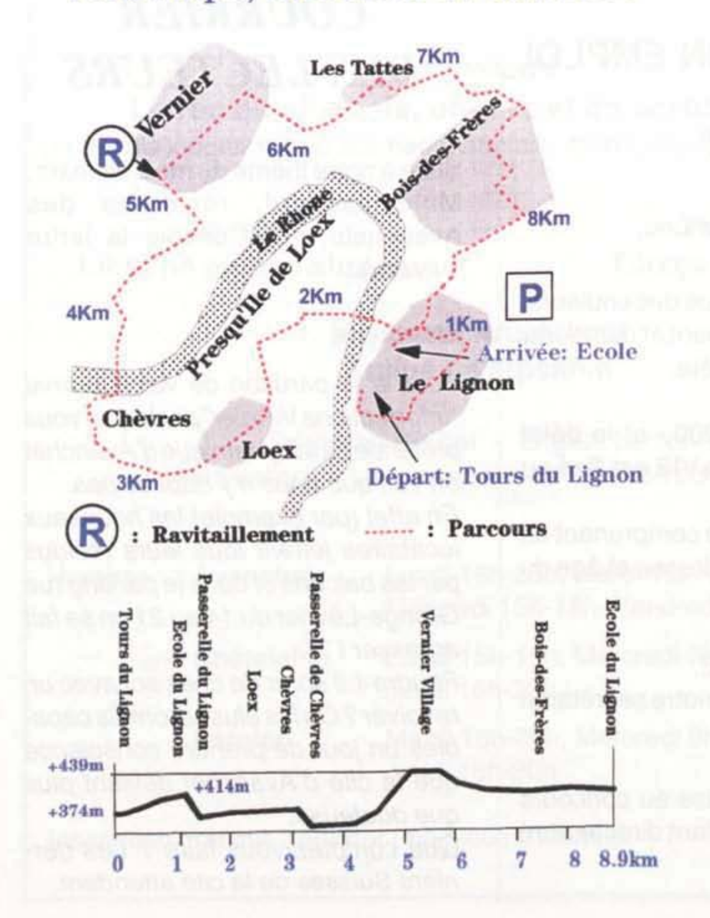
Les organisateurs attirent l'attention de la population que le mercredi 27 mai, à partie de 18h, les coureurs de toute la région vont envahir notre cité (nous attendons plus de 1000 coureurs). La circulation sera cependant très peu perturbée. L'avenue du Lignon sera fermée à la circulation de 19h10 à 19h25 pour assurer la sécurité des coureurs. La passerelle du Lignon sera interdite d'accès dans les deux sens de 19h20 à 19h40. Nous vous demandons donc un peu de compréhension et vous invitons à venir encourager les coureurs qui traverseront notre cité. Vous êtes également les bienvenus à l'arrivée, école du Lignon, dès 19h45 pour applaudir ces vaillants sportifs et où une buvette sera ouverte pour vous faire passer un agréable moment.

Message aux habitants de Vernier

Pour que la 1ère étape du tour du canton puisse se dérouler sans accrocs, la rue du Village sera fermée à la circulation de 19h30 à 20h. Nous comptons sur votre compréhension et vous invitons vivement à venir encourager les nombreux participants.

Message aux propriétaires de chiens

Afin d'éviter tout accident, nous vous recommandons d'éviter la zone de course et, le cas échéant, de tenir en laisse votre compagnon durant le passage des coureurs.



Information et planning

Distance	8,900 km
Départ	Esplanade «Tours du Lignon»
Parcours	Esplanade des Tours, av. du Lignon, école du Lignon, Passerelle du Lignon, ch. de la Praisse, ch. des Blanchards, rte de Chèvres, Passerelle de Chèvres, ch. de Chèvres, ch. de la Greube, Auberge du «Cheval Blanc» (ravitaillement), rue du Village, ch. de Sales, ch. de Poussy, ch. des Tattes, rte de Vernier, Bois-des-Frères, Ferme du Lignon, école du Lignon.
Arrivée	Le Lignon (école)
Vestiaires	Dames : sous la Salle des fêtes Hommes : Centre sportif du Lignon
Parking	Zone industrielle SIG Parking pour officiels et invités au moyen d'un macaron (école)

Facilité d'accès par bus 7, 18 et 51

Centre administratif : buvette de la Salle des fêtes, distribution des dossards et informations diverses.

Buvette à proximité de l'aire d'arrivée.

Horaires

Distribution des dossards + inscriptions (fermeture accès école à 16h30)	dès 17h
Départ, esplanade Tours du Lignon	19h15
Fermeture des voies du Lignon, neutralisation des bus	19h10-19h25
Passerelle du Lignon	19h15-19h30
Passerelle de Chèvres	19h20-19h45
Vernier-Village	19h25-20h
Tattes	19h30-20h10
Bois-des-Frères	19h35-20h20
Arrivée, école du Lignon	19h40-20h30

Habitants des Avanchets
le Centre de loisirs vous invite le 16 mai 1998

Dès 14h, devant le Centre de loisirs
fête foraine

pêche miraculeuse, bowling, stands boissons, etc.
Les ânes de Bonaventure - Grand concours sur la cité

Dès 18h dans le Centre de loisirs
Assemblée générale

suivie d'un **apéro**

Repas international (chacun amène une spécialité de son pays). Saucisses à vendre, grill à disposition

Centre de loisirs des Avanchets, 13, rue du Grand-Bay, 796 24 80

Le Lignon Shopping présente



La Loterie Romande,
la "Roue de la Chance"
et le Mégalo géant
animés par Pascal Bernard

seront présents
au Centre commercial du Lignon
du 25 au 30 mai 1998

pour vous faire gagner de l'or, des billets de loterie, ainsi que beaucoup d'autres cadeaux !

Venez nombreux tenter votre chance !



seront présents
au Centre commercial du Lignon
les 4, 5 et 6 juin 1998

Dans un premier temps...
... venez faire leur connaissance

tous les jours
- Dégustations et ventes : vins, fromages, tartes,
- Concours

les 5 et 6 juin
- Démonstration d'un forgeron du Musée du fer de Vallorbe

Dans un deuxième temps...
... allez les découvrir à moins d'une heure de chez vous

- une nature préservée
- une riche histoire
- des produits du terroir

ASSOCIATION VERNIER INTEGRATION EMPLOI

Le comité de l'Association VIE a décidé de

METTRE AU CONCOURS

auprès des habitants et associations de la commune,

LA CREATION DE SON LOGO.

Aucune contrainte n'est donnée tant au niveau du format que des couleurs, par contre il est indispensable qu'il puisse s'intégrer aisément et demeurer lisible (reconnaissable) après réduction sur papier à en-tête.

Le prix attribué au gagnant du concours est de Fr. 200.- et le délai pour la remise des projets à l'adresse de l'Association VIE est fixé au 30 mai 1998.

Chaque logo devra être remis dans une enveloppe fermée comprenant un petit descriptif au dos duquel figurent les nom, prénom, adresse et âge du concurrent.

Le projet retenu demeurera propriété de l'Association VIE.
Les projets non retenus pourront être récupérés auprès de notre secrétariat à partir du 15 juin 1998.

Les personnes ou associations intéressées par cette mise au concours peuvent obtenir des compléments d'informations en appelant directement au 306 06 48 de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

COURRIER DES LECTEURS

Suite à notre thème du mois de mars, Mme Jaccard, résidente des Avanchets, nous envoie la lettre suivante :

Messieurs,

Suite à la parution de votre journal "Informations Vernier" par lequel vous prétendez à la dynamique d'Avanchet on voit que vous n'y habitez pas.
En effet (par exemple) les nouveaux locataires jettent tous leurs résidus par les balcons et dans le parking rue Grange-Lévrier du 14 au 21 on se fait agresser !
Faudra-t-il sortir de chez soi avec un revolver ? Ou les élus seront-ils capables un jour de prendre conscience que la cité d'Avanchet devient plus que douteuse.
Que comptez-vous faire ? Les derniers Suisses de la cité attendent.

Lâcher de ballons

Pour donner suite au lâcher de ballons qui a eu lieu le samedi 14 juin 1997 lors de la fête des 30 ans de la crèche à mi-temps Pop Corn, onze étiquettes nous ont été renvoyées en provenance principalement de cantons suisses-allemands.

A la fin de l'été, nous avons rassemblé ces onze gagnants autour d'un goûter et nous leur avons remis leurs récompenses (dans les nouveaux locaux de la crèche).



BIBLIOTHEQUES COMMUNALES DE VERNIER

Avanchet - Châtelaine - Vernier

Nouveau !

Livres en albanais, en turc et en serbo-croate

(et depuis longtemps en allemand, anglais, italien, espagnol et portugais)

Të reja !
Libra në gjuhen shqipe

Yeni!
Türkçe kitaplar

Knjige na hruatskom
Knjige na srpskom

Deutsche Bücher - English books
Libri italiani - Libros españoles - Livros portugês

Horaires :		
	Avanchet	Lundi 16h-20h, Mardi 15h-19h, Mercredi 15h-18h, Vendredi 15h-18h
	Châtelaine	Lundi 15h-19h, Mercredi 9h-12h et 14h-18h, Jeudi 16h-20h
	Vernier	Mardi 16h-20h, Mercredi 9h-12h, Jeudi 16h-20h

Inscription gratuite, apporter une pièce d'identité.

Places de parc

Les places 8, 10, 28, 43, 65, 66, 72, 73 et 75 sont libres au parc de **l'ex-parcelle Shell,** sous le centre commercial du Lignon.
Fr. 240.- par trimestre.

Les places 6, 8, 36 et 71 sont libres au parc de **l'avenue de Crozet**.
Fr. 150 .- par trimestre.

Pour tous renseignements et location, s'adresser à Mme Mariétan, tél. 306 06 68.

Ramassages ménagers

Déchets encombrants,
mardi 9 juin

Déchets métalliques
jeudi 11 juin

La levée des ordures ménagères du lundi 1er juin est reportée au mardi 2 juin.

ASSOCIATION DES INTERETS DE VERNIER-VILLAGE

Te reconnais-tu ?

Capitaine qui a oublié sa casquette...



Si oui, dis à tes parents de nous téléphoner au 341 39 17 jusqu'au 22 mai. Tu gagneras un bon de Fr. 30.- à valoir dans une bonne librairie genevoise.

Le Comité de l'AIVV

Petites annonces - A votre service gratuitement

A vendre

Cause double emploi machine à café Expresso, peu utilisée, en parfait état. Prix à discuter, tél. 797 54 52.

Baignoire pour bébé, Fr. 25.-; chaise haute neuve motif Mickey, Fr. 60.-; habits en excellent état taille 56-62, prix cassés. Tél. 341 15 06.

Parasol de marché 180 x 250 cm, avec pied, couleur beige, en parfait état. Fr. 300.-. Tél. 796 30 59.

Cuivres : channe 50 cm haut. x 25 diam, hotte ceinturée 50 cm haut. x 21 larg., balance, casseroles, pots. Prix à discuter. Tél. 797 14 27.

Cartons habits enfants, tailles 68 à 116 cm, en bon état. Fr. 50.- le carton. Tél. 796 30 59.

Cassettes vidéo d'Elvis Presley, à la pièce ou la série de 1 à 7, v.o. sous-titré français. Prix à discuter. Tél. 796 05 58.

1 réfrigérateur, Fr. 200.-. 1 canapé-lit et 2 fauteuils en cuir, Fr. 300.-. Prix à discuter. Tél. 341 36 35.

PC Compaq, Presario.425, Windows 3.1, Word 6, Excel 5, Tabworks, Claris works, jeux, Fr. 200.-. Tél. 796 10 38.

Coffre-fort à code numérique, dim. ext. L 35/H 25/P25 cm. Fr, 150.-. Tél. 079 658 28 48.

Poussette bleu ciel, excellent état, 3 positions. Tél. 079 658 28 48.

Urgent, manque de place : 2 matelas Superba Viva neufs, mousse - pure laine - tissus jersey, 80 x 190.

Fr. 1500.-, cédés 750.- cause double emploi. Tél. 796 88 56.

Table monastère et neuf chaises cuir, 260 x 97 cm. Fr. 4500.- à débattre. Tél. 341 24 45, le soir.

2 boîtes à lettres homologuées PTT, avec supports. Les deux, Fr. 130.-. Tél. 796 72 30.

Bible d'André Chouraqui, 10 vol. éd. de luxe, illustrée et commentaires. Valeur neuf Fr. 2300.-, prix à discuter. Tél. 341 18 35.

Divers

J'échange 2000 revues thèmes photo-aviation-armes-histoire, contre aquarium - lego ou autres. Tél. 797 40 68.

Knights of dance, animation dansante et karaoké. Musique variée, ambiance garantie. Tél. 796 56 54.

Contre le travail des enfants dans le monde, commander 1 valise Smart Line comprenant divers shampooings, lotions, conditionneurs pour les cheveux, (d'une valeur de Fr. 291.-) au prix de Fr. 100.- pour Terre des Hommes. Commande tél. + fax 796 52 58.

Motos - vélos

Vélomoteur Peugeot SP3, ent. noir, 1995, moins de 3000 km, parfait état. Fr. 950.-. Tél. 341 25 93, dès 17h30.

Moto Suzuki 750 cm^3, année 1985, expertisée en 1997 + combi cuir, Fr. 1800.-. Tél. 796 29 54.

2 superbes vélos de course + 1 vélo trek carbone, Shimano, neufs, cédés Fr. 1650.-. 1 vélo Moser, Campagnolo, bon état, Fr. 1100.- à discuter. Tél. 796 35 24.

Recherche

Perdu une paire de lunette de vue dans un étui noir, entre le 73 et le 15 de l'avenue du Lignon. Récompense de Fr. 20.-. Tél. 796 45 89.

A votre service

Camille et sa maman cherchent 1 enfant (entre 2 et 10 ans) à garder à la maison. On habite Châtelaine. Tél. 797 30 58.

Appartements - villas

Cherche à louer : appartement 5 ou 6 pièces au Lignon. Maximum 1500.-. Urgent. Tél. 079 658 28 48.

Maison de vacances Provence, grande piscine, confort 4 personnes, terrasse, barbecue. Calme, nature, près de Nimes-Uzes. Tél. 797 23 52.

A vendre région Montana, app. attique 115 m^2, balcon, 3 chambres, 2 salles d'eau, cave, garage + place parc ext. Tél. 079 200 54 13.

Villa à louer 7 pièces, 5 chambres, living avec cheminée, 3 salles bains, cuisine habitable, terrain 900 m^2, calme, à Châtelaine. Tél. 796 40 78.

Samedi 6 juin 98, Verniolans «tous à vélo»

Pour la 3e année consécutive, et au vu du succès des années précédentes, l'ASPIC (Association pour les cyclistes) section rive droite, Meyrin, Mandement, Vernier, Grand-Saconnex et pays de Gex, nous propose de descendre rejoindre les cyclistes genevois.

Samedi 6 juin, journée du vélo de l'ASPIC, descente depuis Meyrin et Vernier (Bouchet) par la route de Meyrin rejoindre les cyclistes genevois aux Bastions pour un petit tour en ville.

HORAIRE

Rendez-vous au Bouchet espace Swisscom avec Meyrin	14h00
Rendez-vous aux Bastions avec les Genevois de la ville	14h30
Tour en ville	14h45-16h
Retour par les pistes cyclables	16h30

Un apéritif ainsi qu'un souper canadien sont organisés par l'ASPIC rive droite à la maison de Vaudagne de Meyrin, av. de Vaudagne, dès 17h.

Ami(e)s de Vernier fans de vélo, à vos bécanes.

Projet espace de rencontre «Terrasses de la cité»

Suite au mémorable succès de la Fête du 20e anniversaire de la cité des Avanchets, les différents travailleurs sociaux du quartier souhaitent se remobiliser, cette année, avec les associations locales dans un nouveau projet destiné à promouvoir la qualité de vie à Avanchet-Parc. Il s'agit de créer un espace de convivialité permettant aux habitants de se rencontrer, de se détendre et de mieux se connaître dans le cadre d'une buvette en plein air.
Avec l'accord de la Communauté des propriétaires d'Avanchet-Parc, cette buvette se situera au plein coeur de la cité, sur l'emplacement de la pataugeoire en face du 4-5-6 Grand-Bay. C'est un endroit idéal au mélange des générations puisque des enfants de tous les âges, des jeunes parents de même que des personnes âgées le fréquentent déjà.
Ainsi, durant les chaudes après-midi de la **première moitié du mois de juin, du mardi au vendredi de 16h à 19h environ**, tous les habitants de la cité, jeunes ou moins jeunes, pourront venir déguster des boissons rafraîchissantes non-alcoolisées, dans un environnement ombragé et verdoyant.
Diverses manifestations, pour petits et grands, verront également le jour sur cette même place. Si ces deux premières semaines d'animation s'avèrent concluantes pour l'ensemble des partenaires engagés, il sera alors envisageable de reconduire ce projet sur les deux dernières semaines du mois de juin.

Cet espace de rencontre «**Terrasses de la cité**» donne également aux jeunes, aux personnes désinsérées ainsi qu'à toutes les personnes intéressées, l'occasion de participer activement à la vie du quartier. En effet, chaque partenaire du projet a la possibilité de prendre part, en fonction de ses envies et de ses disponibilités, à une équipe qui tient la buvette ou à un collectif d'associations qui se charge des diverses manifestations agendées au cours du mois. Les personnes intéressées par la tenue de la buvette pourront s'y inscrire selon un planning pour un minimum d'une journée, soit trois heures et demi, comprenant un quart d'heure de mise en place à l'accueil et un quart d'heure de rangement. Il est indispensable que, chaque jour, une personne se responsabilise afin d'accompagner au mieux ceux pour qui cette buvette représente un moyen d'intégration dans la vie de la cité des Avanchets. Les animations, quant à elles, consistent en de petites choses simples dans leur mise en place, faciles à réaliser, mobilisatrices pour un maximum de gens et pouvant surgir spontanément. Il peut s'agir d'extensions d'activités existantes insistant à sortir des murs habituels pour se rencontrer et partager.

A l'heure actuelle, ce projet connaît déjà un écho très positif auprès des associations locales et de nombreux particuliers qui rayonnent de propositions attractives. On peut désormais prévoir certaines animations comme le goûter des enfants le mardi offert en commun par le Centre de loisirs et le parascolaire, une démonstration d'escrime en plein air proposée par le club d'escrime d'Avanchet, un marché aux jouets projeté par la ludothèque, un petit tournoi de pétanque organisé par l'amicale de pétanque, éventuellement un conteur pour les enfants présenté par la bibliothèque, un stand d'information de l'association VUE, etc.
Pour obtenir plus d'information ou pour les inscriptions, vous pouvez contacter M. Michel Laroche au 796 24 80 ou vous joindre à la prochaine réunion d'organisation fixée au lundi 18 mai à 20h au Centre de loisirs des Avanchets.

FEUX DE JARDIN

L'article 10 du Règlement sur la tranquillité publique et l'exercice des libertés publiques, stipule très clairement que sont interdits les émissions de fumées ou de suies, les odeurs ou émanations incommodantes de nature à troubler la tranquillité publique ou qui excèdent les limites de la tolérance que se doivent les voisins eu égard à l'usage local, à la situation et à la nature des immeubles.

Ainsi donc, dans un jardin, chacun a la possibilité de brûler les déchets de jardinage. Evidemment le feu, et surtout la fumée s'en dégageant, ne doivent en aucun cas incommoder les voisins. Avant d'allumer un feu, il est conseillé de vérifier le sens de la force du vent, ceci afin d'éviter que les émanations soient poussées vers la demeure de son voisin. De plus, mieux vaut faire un petit feu et l'attiser petit à petit, ceci afin de rester, comme le stipule le règlement, dans les limites de la tolérance.

Ces limites ne sont pas des valeurs strictes et chacun devrait agir avec bon sens afin de n'incommoder personne.
Néanmoins, il est clair que les relations entre voisins jouent un rôle prédominant. Ainsi, en étant en bons termes avec son entourage, ce dernier acceptera certainement plus volontiers, de temps à autre, d'être incommodé par un feu de jardin.
A contrario, si l'entente avec un voisin est mauvaise, celui-ci profitera d'une occasion inespérée pour se plaindre à la gendarmerie. La maréchaussée devra donc intervenir afin de vérifier le bien-fondé de la plainte et si cette dernière est fondée, il sera demandé au jardinier d'éteindre son feu, demande assortie éventuellement d'une contravention.

Eric Grandjean
Service de presse
Police cantonale



E.S.F.V.

Voilà encore un sigle bien mystérieux. Heureusement quelque 300 Verniolanes en détiennent la clé de déchiffrage. Et oui, il s'agit simplement de l'Etoile sportive féminine de Vernier. Cette société de gymnastique rassemble depuis 1944 les dames et les pupillettes de Vernier, qui ressentent le besoin de se remuer un peu et de participer à la vie sociale de cette commune.
L'ESFV a pris de l'ampleur au fil des années. Elle décline désormais une vaste palette de cours à l'intention des habitants de Vernier.

En effet, la section dames vous propose d'une part des cours de gymnastique dans l'eau qui connaissent un succès renouvelé d'année en année. D'autre part, elle vous offre toute une série de cours de gymnastique. Ainsi des cours de Gym-fit ou Gym-jazz destinés à mettre en mouvement chaque recoin de son corps et à améliorer sa condition physique, peuvent à volonté se combiner avec un cours de stretching ou de gym lente. Au cours des leçons, qui durent environ 60 minutes, toute participante s'essaiera aux pas basiques de l'Aérobic, à l'utilisation d'engins permettant de développer chaque exercice, et cela agrémenté de musique et de bonne humeur !

La section enfants, quant à elle, propose également des leçons de natation ainsi que des cours de gymnastique. Chaque enfant à ainsi la possibilité de s'accoutumer à l'élément aquatique, de progresser ensuite dans chaque style de nage et cela sous la houlette de Martine Progin, présidente de cette société.
Il peut sinon, dès l'âge de 4 ans, faire connaissance avec une vraie «salle de gymnastique» et apprivoiser tous les engins par le bais d'une méthode très ludique.

Si l'un ou l'autre des cours de la section adultes vous intéresse, l'ESFV vous propose de venir vous-même découvrir ses nombreuses activités.
Vous bénéficierez donc d'une leçon gratuite sur simple présentation de cet article.

ACTIVITES SPORTIVES ADULTES

Gymnastique

Il y a 5 leçons réparties sur trois jours selon l'horaire suivant :

Lundi 20h15-21h15	Ecole des Ranches, salle de gym Monica Rodriguez
Mardi 9h-10h	**Salle de paroisse protestante** Ch. de Sales 3 - Monica Rodriguez
Mardi 19h15-20h15	Ecole des Ranches, salle de gym Christine Schaetti, M.-Christine Hassler
Mardi 20h30-21h30	Ecole des Ranches, salle de gym Christine Schaetti, M.-Christine Hassler
Mercredi 20h-20h45	Ecole des Ranches, salle de rythmique Monica Rodriguez

Cotisations : Fr. 80.-

Gymnastique aquatique

Il y a 3 leçons réparties selon l'horaire suivant :

Mardi* 20h30-21h15
Mercredi 20h-20h45 et Mercredi 20h45-21h30

Ecoles des Ranches, bassin de natation - Martine Progin

*Le cours du mardi est réservé aux dames sachant nager et n'ayant pas peur de l'eau (fond à 2 m).

Cotisation : Fr. 100.-.

Fanfare municipale de Vernier

Audition publique des élèves de l'école de musique

Maison Chauvet-Lullin

Salle de spectacle R2 - Rue du Village 57 - 1214 Vernier

15 mai 1998 à 19h

Classes de saxophone, cornet, violon, flûte et piano. Nous vous invitons à venir nombreux pour écouter et soutenir les élèves de l'école de musique, une audition publique représente une étape importante dans l'année d'étude de la musique.

Centre de loisirs des Avanchets

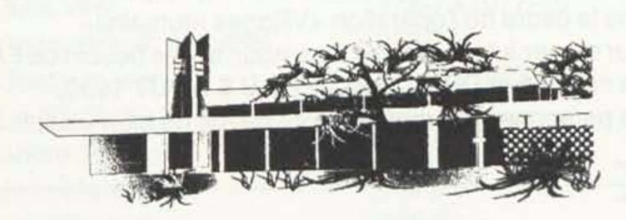
Pour les adolescents :

Vendredi 8 mai	Soirée disco (13-17 ans)
Samedi 23 mai	Sortie Accrobranche (ballade d'arbre en arbre avec des cordes...)

Renseignements auprès de Victor Marante, tél. 796 24 80

Paroisse protestante de Châtelaine

86, av. de Châtelaine



FETE AU PRE

Samedi 6 juin dès 10h

Programme :		
	10h	Café, ouverture des stands
	11h30	Apéritif
	12h	Repas : 1/2 coquelet - salades
	14h	Jeux
	16h	Goûter enfants
	17h	Culte au Temple



L'ECHO DE VERNIER-THEATRE

votre troupe communale

vous informe

A peine le rideau de scène s'est-il refermé, à peine les projecteurs se sont-ils éteints, à peine le décor a-t-il regagné son atelier créateur que nous devons passer à la conception de votre prochain spectacle.

Le mois dernier, nous vous promettions une étonnante pièce policière, mais soyez assurés que nous avons d'autres idées dans nos coulisses et nous vous en réservons les surprises.

Cependant, l'information principale de ce «billet» est que nous recherchons toujours une ou deux personnes susceptibles de s'attacher à la confection des décors et un(e) collaborateur(trice) pour tout ce qui touche au secteur «son». Nous ne pouvons, bien sûr, que compter sur des bénévoles libres de gérer leur travail en fonction de leur temps disponible.

C'est bien volontiers qu'Albert Morard répondra à toutes les questions relatives à ce sujet au téléphone 734 39 64.

L'heure du choix définitif va bientôt sonner et nous vous tiendrons au courant de l'évolution de nos projets.

Société des samaritains de la commune de Vernier

30e anniversaire

Journée portes ouvertes

Samedi 16 mai de 8h30 à 18h
Salle d'Avanchet-Salève

Programme :

8h30	Ouverture Présentation des locaux, du matériel Ouverture des différents stands et buvette
11h-12h30	Réception des invités, visite, apéritif
dès 11h30	Restauration : risotto, saucisses, etc.
18h	Clôture

OPERATION «VILLAGES ROUMAINS»

Séjours pour des petits roumains

Ete 1992, pour la première fois, 9 enfants d'Ardusat ont l'occasion de découvrir la beauté de notre lac ! Et depuis, chaque année, grâce à la générosité des familles d'accueil, d'autres jeunes de cette commune roumaine ont pu séjourner chez nous.

Et en 1998, cette possibilité sera-t-elle offerte à d'autres petits roumains ?

Comme les années précédentes, l'Association Vernier-Ardusat, avec l'appui des autorités de Vernier, a décidé de remettre sur pied l'organisation d'un séjour pour les enfants, d'âge scolaire (8 à 13 ans) du Village d'Ardusat, parrainé dans le cadre de l'opération «Villages roumains».

Pour mener à bien cette action, nous avons besoin de **FAMILLES D'ACCUEIL** disposées à recevoir un enfant durant son séjour fixé **DU 22 JUILLET AU 5 AOUT 1998.**

Les personnes intéressées sont priées de bien vouloir s'inscrire au moyen du coupon ci-dessous

✂---

Bulletin d'inscription à retourner à : **Association Vernier-Ardusat, case postale 86, 1219 Aïre**
Jusqu'au 31 mai 1998 dernier délai.

Les soussignés ....

domiciliés à ....

téléphone(s) ....

s'inscrivent pour accueillir en enfant d'Ardusat, dans la mesure du possible de préférence

❑une fille ❑un garçon lors de son séjour du 22 juillet au 5 août 1998

Vernier, le .... Signatures ....

Retrouvailles des anciens présidents du Conseil municipal

Contrairement à l'ancienne loi sur les communes qui prévoyait que les séances du Conseil municipal était présidée par le Maire, dès 1963 une nouvelle réglementation prescrivait, pour les communes de plus de 800 habitants, que le législatif communal était dirigé par un président élu au sein des membres du Conseil municipal, dont le premier, pour la commune de Vernier, à occuper ce fauteuil présidentiel a été M. William-Jean Bouvier en 1963-1964, charge qu'il retrouvera également durant les législatures 1967-1968 et 1978-1979.

M. William-Jean Bouvier

Quelques anciens présidents avaient pensé se retrouver, tous ensemble, mais pour diverses raisons cette idée n'avait pu être concrétisée. Cependant, l'an dernier, une interpellation avait été déposée au Conseil municipal avec comme but d'établir un lien avec les anciens conseillers municipaux et plusieurs élus ont alors demandé au président actuel, Ernest Greiner, d'organiser une telle réunion. Ce dernier, avec l'accord du Bureau, a donc invité les anciens présidents du Conseil municipal à une rencontre amicale le jeudi 26 mars dernier, à la Mairie de Vernier.

«C'est avec un immense plaisir que je vous accueille ici, en ne vous cachant pas mon émotion devant autant de célébrités verniolanes» déclarait Ernest Greiner, en ouvrant cette réunion et en excusant l'absence de MM. Baechler, Marchand et Rutsche et en évoquant la mémoire de trois anciens malheureusement décédés : Mme Louisa Vuille (1975-76), M. Roger Bercet (1973-74) et M. Paul Fähndrich (1992-93).

M. Greiner poursuivit son message en rappelant aux invités qu'ils avaient consacré de nombreuses années à la vie communale et que ces années politiques leur ont enseigné des expériences différentes, parfois même difficiles, mais aussi riches en relations humaines. Il tint également à souligner que la situation actuelle de la commune est souvent le fruit de décisions prises par le passé et qu'il était heureux de pouvoir aussi discuter de cela avec eux, car connaître la pensée des prédécesseurs n'est pas seulement un besoin, mais également une nécessité et une richesse politique et humaine et la forte participation des anciens, ce soir, montre le digne intérêt qu'ils portent encore à la vie communale.

M. Greiner a ensuite présenté les membres du Bureau actuel et, avant d'inviter chacun au foyer de la Mairie pour le verre de l'amitié et une petite collation, il a passé la parole, dans l'ordre de leur année de présidence, aux anciens présidents qui ont ainsi pu rappeler les joies et les misères de leur charge.

Sympathique réunion attendue par de nombreux anciens, heureux et émus de se retrouver pour échanger bons et mauvais souvenirs de leur passage à la «barre» du législatif verniolan.

R.B.



Anciens présidents du Conseil municipal

1963-64 à 1996-97

Pierre Pittard	(maire et président)
William-Jean Bouvier	1963-64 1967-68 1978-79
Jean Tonascia	1964-65
Fritz Hämmerli	1965-66
Ernest Rutsche	1966-67
Narcisse Flubacher	1968-69
François Satin	1969-70
Ernest Heubi	1970-71 1979-80
Conrad Meyer	1971-72
Julia Viret	1972-73 1977-78
Roger Berset (décédé)	1973-74
Gustave Jenny	1974-75 1993-94
Louisa Vuille (décédée)	1975-76
André Chillier	1976-77
Jean Marchand	1980-81
Laurent Beck	1981-82
Michel Arpin	1982-83
Pierre Ronget	1983-84 1990-91
Agnès Taillard	1984-85
Marc-Henri Brélaz	1985-86 1990-91
Georges Baechler	1986-87 1991-92
Jean-Claude Seydoux	1987-88
Gabrielle Falquet	1989-90
Paul Fähndrich (décédé)	1992-93
Jacques-Eric Richard	1994-95
Bernard Buntschu	1995-96
Myriam Martenet	1996-97

Troisième biennale de la sculpture de la Commune de Vernier

Cette année, la biennale de sculpture de Vernier fait des petits. L'intérêt grandissant, tant du public que des artistes exposés, nécessitait une ouverture supplémentaire. La troisième édition essaimera jusqu'à Soral et en ville de Genève, par le biais de deux galeries qui s'engagent à présenter dans leurs murs des sculpteurs sélectionnés par le jury de Vernier.

Brot und Käse et la galerie Alexandre Mottier sont les nouveaux partenaires de la troisième biennale de sculpture. Par cette forme d'élargissement, le rendez-vous touchera ainsi un public encore plus nombreux et fera rayonner le nom de Vernier au-delà de ses limites territoriales.

Dans la cité-même, après avoir investi les parcs de la Mairie ou de la maison Chauvet-Lullin, les sculpteurs vont aussi descendre dans la rue du Village qu'ils occuperont le temps de l'exposition. Demain, pourquoi pas chez vous ?...

On le voit, cette manifestation n'a pas dit son dernier mot. Si l'ouverture est la bannière sous laquelle les organisateurs ont toujours choisi de se battre, c'est pour la plus noble des causes : celle d'un art qui parle à tous, qui touche l'imaginaire des jeunes et de leurs aînés, des simples promeneurs comme des initiés. La presse s'en est suffisamment fait l'écho pour prouver que le projet retient l'attention.

L'intérêt est aussi soutenu parce que le choix se porte sur des artistes de toutes tendances, venus de Suisse romande, allemande ou italienne, comme de France ou d'ailleurs, le seul critère de sélection étant la valeur artistique du travail de chacun.

Cette année, ce sont les lieux d'exposition qui auront déterminé l'orientation des travaux des plasticiens.
Sur les 80 dossiers acceptés, une vingtaine seulement d'entre eux trouveront l'espace de leur réalisation à Vernier.
Mais l'énergie mise en oeuvre par la commune, le souci des autorités de défendre une mission culturelle accessible à tous, l'enthousiasme et la générosité des intervenants de tous bords, rendent à cette biennale une dimension de fête que le printemps ne démentira pas.

En plus de tous ceux qui viennent à la biennale par désir, il suffit qu'un enfant lève les yeux de son ballon et qu'avec ses parents il laisse partir son imagination sur les formes découvertes. Le but sera alors atteint, faire d'un instant d'émotion ou de surprise, attendu ou non, un moment de rêve et de discussion, une rencontre pour l'avenir. Que cette troisième biennale en soit l'illustration.
Que cette troisième biennale reçoive un bon accueil.

Philippe Renevier
Commissaire de l'exposition

BIENNALE DE VERNIER
EXPOSITION DU 13 JUIN AU 31 JUILLET 1998

Heures d'ouverture : du mardi au dimanche de 14h30 à 19h
Parcours : depuis la maison Chauvet-Lullin, rue du Village 57, Vernier

Service culturel ☎ 306 06 86

GALERIE BROT U. KÄSE
Creux-de-Boisset 12, Soral-Genève, ☎ 022 756 32 77
Exposition du 24 juin au 10 juillet 1998
Heures d'ouverture : mercredi-jeudi-vendredi de 18h à 20h
samedi-dimanche de 15h à 17h

GALERIE ALEXANDRE MOTTIER
bd Georges-Favon 17, Genève, ☎ 022 310 27 42
Exposition du 13 juin au 31 juillet 1998
Heures d'ouverture : du mardi au vendredi de 14h à 19h
et le samedi de 10h à 17h

Paroisse catholique Ste-Marie-du-Peuple

Av. Henri-Golay 5

Samedi 6 et dimanche 7 juin



Samedi matin : marché
avec café et croissants

Samedi après-midi : stands divers, buvette
pâtisserie, animations

Dimanche : 12h repas familial... et
la fête continue !



Association des intérêts de Vernier-Village
Case postale 434 - 1214 Vernier

Vers Crotte-au-Loup

On est au petit printemps. C'est le temps des labours. On a sorti la charrue. C'est une Brabant double avec rasette, coutre, soc et versoir. On y a attelé deux vaches, peut-être parce que c'est la guerre et que le cheval est réquisitionné par l'armée.
Pour arriver sur ce champ, on a tourné à droite - en venant du Village - au bout de Crotte-au-Loup. On est passé devant la maison du père et de la mère Savoy, et c'est juste après.
Au fond à gauche, on voit la maison de M. Chométy et à droite, celle de la famille Bula. A l'horizon, on devine le village de Meyrin.



Voici l'été et la moisson. On est en face de la maison du Dr Martin, de l'autre côté de la route. On a levé les échelles* du char et on a entassé les gerbes. Elles sont liées avec une cordelette de couleur bleue ou verte qui a une rondelle en bois à l'une des extrémités. On étend ce lien sur le sol, on y pose quelques javelles, on comprime avec le genou, on attache fermement en enroulant le brin libre autour de la rondelle et on assure l'attache. C'est fait... et on a les mains pleines d'épines de chardon parce qu'il en pousse dans les blés. Comme gamin, on a aidé le paysan et on a gagné une pièce de 5 francs.

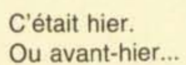


C'est l'hiver. Le chemin de Crotte-au-Loup est, côté Jura, plus bas que les champs qui le bordent. La bise a soufflé et les gonvières* ont tout mis à niveau ! On a déblayé à la pelle avant de passer le triangle. Au fond, c'est la maison de Dr Martin; à droite, le portail de la famille Pothier. Tout à fait à gauche, le chemin vicinal qui conduit aux labours de ce printemps n'est pas dégagé. M. et Mme Brandt se promènent avec les enfants et le chien. C'est peut-être dimanche...



Cette promenade à travers les saisons a donné soif. On boit un verre devant l'actuelle Maison du Village, au 22. Il y a là Mme Bosson et sa fille qui a de bien belles chaussures à bride, M. Octave Girel et M. Chométy dont nous avons vu la maison tout à l'heure. On peut rester là à discuter sans se faire écraser : il y a deux voitures par jour. On peut entendre ce que dit son voisin : il n'y a pas d'avions. Tout juste un aéroplane en fin d'après-midi et très rarement le Zeppelin.





C'était hier.
Ou avant-hier...

* Voyez Glossaire genevois. Jean Humbert, Ed. Slatkine. Genève 1983.
** Il y a un Musée Zeppelin à Friedrichshafen, sur le lac de Constance. Tél. 0049 7541-3801-0, Fax 0049 7541-3801-80.

Photographies obligeamment prêtées par G. Brandt et J.-C. Lacroix.

Le Comité de l'AIVV

La Commune de Vernier et l'Opéra-Studio de Genève
présentent

SALLE DES FETES DU LIGNON - bus 7

5-6-10-12-13 JUIN 1998 à 20h30
7-14 JUIN 1998 à 17h

Lady, Be Good !

Comédie musicale de G. GERSHWIN
100ème anniversaire de la naissance du compositeur

Choeurs et Orchestre de l'OPERA-STUDIO de Genève
Ecole de danse Floriane VERGERES

Direction musicale et scénographie :	Jean-Marie CURTI
Mise en scène et chorégraphie :	Floriane VERGERES
Décors :	Sandrine LAMBLIN, Franco SCHOTT, Dominique BOVY
Costumes :	Marie-Pierre MOREL-LAB
Chef de chant :	Lindy CARMALT

Solistes : Anne DE COUYSSY, Friederike SCHULZ, Marie-Laure TRYSTAM, Sonia BOURDAGES, Claude CALVET, Philip CONWAY-BROWN, Don BENNINGTON, Kevin LEROY, Lionel MUZIN, Nicolas WAN PARK

Sous le haut patronnage de l'Ambassade des Etats-Unis à Berne

Location	:	Stand Info Balexert, ☎ 796 96 41 Service culturel Migros, rue du Prince 7, ☎ 310 33 80
Places	:	Fr. 30.—, étudiants/AVS fr. 20.—
Renseignements	:	Service culturel de Vernier, ☎ 306 06 86